

La lettre de l'assistance technique eau

Le Département vous informe
N°62 MARS 2023

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction accompagnement des territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui de vos projets.



À l'heure où nous connaissons une sécheresse hivernale inédite qui pourrait avoir de lourdes répercussions sur la ressource en eau, plus que jamais en 2023, sa bonne gestion est une priorité du Département de Saône-et-Loire. Pour ses habitants d'abord, car l'eau est une ressource indispensable à la conduite des activités humaines, mais aussi pour les écosystèmes et la biodiversité, qu'il importe de préserver tout autant. Une bonne gestion qui répond au défi de l'adaptation climatique est le sens de l'action au long court menée par le Département pour préserver nos ressources en eau. Pour répondre à cet objectif, le Département continuera d'y consacrer 5 millions d'euros par an jusqu'en 2030. Cette enveloppe conséquente doit nous permettre de garantir une consommation collective raisonnée de l'eau, dans le même temps que son approvisionnement sécurisé dans les secteurs en tension. Cette année encore, nous nous attacherons à rechercher de nouvelles ressources et à développer l'interconnexion des réseaux. Nous vous souhaitons bonne lecture de cette nouvelle newsletter, mine d'informations pour les habitants et les collectivités œuvrant pour la bonne gestion des cycles de l'eau.

Catherine AMIOT
Vice-présidente chargée de l'environnement

Jean-Claude BÉCOUSSE
Conseiller départemental délégué à l'eau



Zone de rejet végétalisée à Crilly - ©CPTA

MILIEUX AQUATIQUES

Un film d'animation sur la biodiversité

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse a réalisé un petit film d'animation intitulé : « La biodiversité c'est vital, agissons ! »

En 4 minutes, il permet de présenter de manière ludique et pédagogique les enjeux de la biodiversité, et comment la protéger en restaurant la trame turquoise, qui est la jonction entre les **trames vertes et bleues**.

Il est à visionner sur [la chaîne vidéo](#) de l'Agence de l'eau ou directement en cliquant [ici](#).



Anticipation d'une pénurie d'eau sur les axes Allier et Loire en 2023

L'Établissement public Loire (EPL) est le gestionnaire des deux barrages de Naussac et Villerest, qui soutiennent les débits d'étiage respectivement de l'Allier et de la Loire. Ces barrages ont joué un rôle majeur en 2022, et ont permis d'atténuer les effets de la sécheresse exceptionnelle en limitant les restrictions d'usages.

L'EPL cherche à optimiser leur capacité à faire face aux périodes de pénurie d'eau et anticipe une pénurie en 2023 pour se préparer.

EN DIRECT DES BARRAGES



Consultez le communiqué de presse qui présente la démarche [ici](#).

Retrouvez également le niveau de remplissage de ces deux retenues en direct sur [le site de l'EPL](#).

PETIT CYCLE DE L'EAU

Une formation vidéo en ligne sur le SISPEA

Le Système d'information sur l'eau (SISPEA) est un portail informatique national bien connu des services d'eau potable et d'assainissement puisque ces derniers, selon leur taille, doivent y reporter chaque année des informations détaillées sur leur situation.

Pour mieux s'y retrouver sur ce site, il existe des tutos en ligne, organisés sous forme de [MOOC](#) (Massive online open course, soit en français : cours en ligne ouvert à tous). L'avantage : chacun peut les suivre à son rythme et c'est gratuit.



C'est l'Office international de l'eau (OIEau), organisme de formation, qui les propose sur [sa chaîne vidéo](#).

Module n°1 : [rappels réglementaires et aperçu général](#)

Module n°2 : [fonctionnalités générales](#)

Module n°3 : [découverte du site et de ses fonctionnalités](#)

Module n°4 : [les outils](#)

Module n°5 : [les indicateurs](#)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Parution du cahier de l'ouvrage d'assainissement non collectif

Un document intitulé « Cahier de l'ouvrage ANC » a été publié en octobre 2022 par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Ce travail collectif fait suite au constat que malgré les labels existants, une grande partie du parc récent présente des dysfonctionnements.

Il a pour objet d'exprimer le besoin d'un maître d'ouvrage d'avoir une installation d'ANC capable de remplir sa mission environnementale et sanitaire, durable et pérenne. Il se décompose actuellement en trois parties :

- conception comprenant un modèle de cahier des charges d'étude
- classement des dispositifs intégrés dans les ouvrages
- trame de cahier de l'ouvrage permettant de retracer l'ensemble des éléments de la vie de l'installation

Vous pouvez télécharger l'ensemble [ici](#) : [partie 1](#), [partie 2](#), [partie 3](#).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Abrogation de l'arrêté « Covid » pour les boues d'épuration

Un arrêté du 7 février 2023 abroge l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues d'épuration pendant la période Covid-19. Très attendue, cette abrogation va faciliter la valorisation agricole des boues pour un certain nombre de petites stations d'épuration, dans les conditions prévues par la réglementation pré-existante, et en attendant la parution du futur décret « Socle commun ». Celui-ci doit notamment redéfinir les règles d'épandage des matières fertilisantes et supports de culture, dont les boues d'épuration.

Consultez l'arrêté du 7 février 2023 [sur Légifrance](#).

Appel à projets pour la création de systèmes d'assainissement collectifs

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne lance un appel à projets pour accompagner la création de systèmes d'assainissement collectifs en zones de revitalisation rurale.

L'objectif est de réduire les rejets sans traitements dans les quartiers non desservis par un réseau de collecte, mais classés en zone d'assainissement collectif dans les zonages.

Les travaux d'extension de réseau sont principalement visés, et éventuellement la création d'un traitement lorsqu'un réseau existe.

Retrouvez le règlement de ce dispositif sur [le site de l'Agence de l'eau](#).
Date limite de dépôt du dossier : 15 mai 2023.

Une nouvelle filière de traitement dans le département

La Communauté d'agglomération Mâconnais-Beaujolais Agglomération vient de mettre en service une nouvelle station d'épuration à Péronne, en remplacement d'un lagunage aéré devenu trop petit.

La nouvelle station présente un procédé, mis en place par la première fois en Saône-et-Loire. Il s'agit d'une variante dans la famille des filtres plantés de roseaux, avec la particularité d'assurer un traitement poussé via un unique étage de filtre.

Pour y parvenir, le système intègre une insufflation mécanique d'air basse pression à l'intérieur du massif de sable. Combiné à un fond de bassin saturé en eau, l'ensemble assure une bonne élimination de la pollution carbonée, mais aussi azotée, ce qui est un avantage par rapport à un filtre planté classique, qui ne propose pas de dénitrification tout en occupant davantage de superficie.

Le traitement du phosphore est rendu possible par l'injection de chlorure ferrique à l'entrée d'un décanteur lamellaire séparé du filtre.

À noter qu'il existe des variantes des filtres plantés de roseaux concurrentes permettant aussi le traitement de l'azote et du phosphore. Dans tous les cas, le revers de la médaille tient en une complexification de la filière, ainsi qu'à une consommation énergétique et de réactifs non négligeable.

Compte tenu de leurs coûts, ces systèmes sont aujourd'hui envisageables pour des stations d'épuration de capacité voisine de 1 000 Équivalents-habitants (EH) comme à Péronne, jusqu'à plusieurs milliers d'EH.



↳ Vue du filtre avant pousse des roseaux



↳ Local technique, réserve de chlorure ferrique et prétraitements au fond



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Parution des textes issus la Directive eau potable

En fin d'année 2022 ont été publiés une ordonnance transposant en droit français la Directive européenne eau potable, deux décrets d'application et une quinzaine d'arrêtés.

Outre la reprise du texte européen, de nouvelles dispositions ont été ajoutées par le législateur.

Les principaux points portent sur :

- la révision des paramètres recherchés dans l'eau (avec intégration de nouveaux paramètres) et des exigences de qualité associées
- la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- une meilleure information sur la qualité de l'eau potable
- une harmonisation des règles applicables aux matériaux au contact de l'eau
- la réaffirmation de l'accès à l'eau pour tous

Les impacts de ces nouvelles dispositions sur les services d'eau potable restent à évaluer, mais ils pourraient être conséquents. Des articles thématiques sur ces nouveaux textes vous seront proposés dans de prochaines lettres d'information.

Consultez les textes sur [Légifrance](#).

Deuxième année des trophées de l'eau

Le club des économies d'eau, animé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a remis les trophées de l'eau 2022 à 8 lauréats. Il s'agit de récompenser des initiatives visant à économiser l'eau, pour les faire connaître et souhaiter que d'autres acteurs s'en inspirent.

Vous pouvez consulter la liste [sur le site de la FNCCR](#) (page accessible sans abonnement).

En attendant le catalogue présentant le détail de ces actions, vous pouvez retrouver sur la même page des actions récompensées en 2021. De plus, le club des économies d'eau a commencé la diffusion de fiches de recommandations, toujours pour économiser la ressource. La première fiche est [disponible en ligne](#), elle traite des apports des sciences comportementales pour favoriser l'implication des usagers.

Définition d'un programme d'actions sur l'Aire d'alimentation des captages (AAC) de Vendennes-sur-Arroux

Les démarches AAC visent à préserver un champ captant en engageant un programme d'actions sur l'ensemble du bassin d'alimentation des captages. Fin 2022, a eu lieu le programme de prochainement entériné par un arrêté préfectoral. Ce champ captant est géré par le syndicat intercommunal des eaux de Bourbince-Oudrache, auquel le Département apporte son assistance technique pour cette opération.

La prochaine étape consistera à lancer le programme d'actions, d'une durée de trois ans. Ceci nécessite une animation soutenue car les actions sont toutes volontaires. Il s'agit donc de convaincre les acteurs, principalement agricoles, de leur bien fondé et de leur pertinence vis-à-vis de la protection de la ressource.

Sur ce site, un travail débuté depuis plus de dix ans sur le terrain avait permis de reconquérir la qualité de l'eau, en particulier vis-à-vis des nitrates. Cependant, une dégradation a été constatée à partir de 2020 avec la réapparition de pics de nitrates, qui pourraient s'expliquer notamment par l'effet des sécheresses successives et la réapparition de prairies. Cette situation inédite à Vendennes-sur-Arroux a montré l'importance de renforcer la démarche, et de la formaliser par arrêté préfectoral.



Pour plus d'informations sur l'eau :

- le site du [Département de Saône-et-Loire](#)
- le site des [services de l'État en Saône-et-Loire](#)

Le Département souhaite que cette lettre de proximité sur l'eau puisse vous tenir informé et vous dirige vers des liens utiles à vos missions. Pour nous faire part de vos observations ou vous désabonner, merci de nous adresser un courriel à dat@saoneetloire71.fr

Département de Saône-et-Loire - Direction accompagnement des territoires
Espace Duherme - 18, rue de Flacé - CS70126 - 71026 Mâcon Cedex 9 - dat@saoneetloire71.fr



Direction de la communication/SED - Dépt. 71